

Les établissements de santé et établissements médico-sociaux comme les maisons de retraite, les EPHAD, les foyers d'accueil pour personnes handicapées... ont à gérer divers types de déchets qu'il leur faut éliminer dans les meilleures conditions.

Si les déchets à risques infectieux, déchets de soins ou déchets de médicaments... n'entrent pas dans la catégorie des déchets qui peuvent être présentés à la collecte classique, les emballages, déchets courants, restes de repas, essuie-mains, changes... peuvent faire l'objet d'un travail accompagné par Calitom.

Compte tenu des volumes produits par ces établissements collectifs, la prévention, la réduction et la bonne

gestion des solutions de traitement sont dans le contexte actuel des enjeux économiques importants pour ces structures.

Dans le cadre du Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet, Calitom vient de proposer aux établissements volontaires de participer à un programme de réduction de 10% de leurs déchets. Diagnostic, formations, priorisation des actions et suivi sont proposés afin de changer durablement l'ensemble de la chaîne de production de déchets (de l'achat des matières au tri des déchets en passant par le changement des pratiques quotidiennes de tous les intervenants).

** Service prévention de Calitom
n° vert gratuit 0800 500 429.**